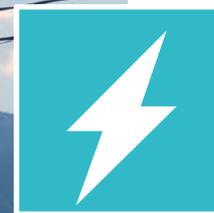


RAPPORT DE CONTRÔLE SUR L'EXERCICE 2020



CONCESSIONS
ÉLECTRICITÉ



CONCESSIONS
GAZ



TCCFE
(Taxe communale sur la consommation
finale d'électricité)



territoire
d'énergie
ISÈRE

EDITO

Ce rapport sur le service public de la distribution et fourniture aux tarifs réglementés résume les principales analyses conduites par TE38 en 2021 dans l'exercice de contrôle des concessionnaires.

Il est à noter qu'elles s'appuient sur des données et comptes rendus d'activité transmises par les délégataires sur l'exercice 2020, première année d'application du nouveau contrat de concession notamment de mise en œuvre de programme pluriannuel d'investissements.

Pour rappel ces programmes qui s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur couvrant la durée du contrat (30 ans) permettent d'orienter les investissements vers les réseaux les plus sensibles. Ils ont pour objectifs de combler les écarts de qualité de l'électricité entre les communes et de poursuivre l'amélioration globale de la qualité du service sur le territoire de TE38.

Ces investissements sont associés à des valeurs repères en terme de quantité d'ouvrages et d'indicateur de qualité.

Au regard de ces enjeux, ayant fait l'objet d'un accord négocié en 2019, TE38 s'est associé avec les Territoires d'Energies de la Région Auvergne Rhône Alpes (TEARA) pour rappeler à ENEDIS l'importance d'accéder aux informations disponibles permettant d'enrichir les analyses dans la recherche d'une amélioration de la qualité du service rendu.

Je constate avec satisfaction que les travaux de reconstruction engagés en 2021 par ENEDIS et TE38 suite aux importants dégâts causés par l'épisode neigeux de 2019 contribuent à atteindre les objectifs poursuivis.

Mai 2022

Bertrand LACHAT

Président de TE38

Vice-président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



SOMMAIRE



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ [5]



LE PATRIMOINE TECHNIQUE [10]



LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ [14]



LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE [18]



LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES [21]



LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS [23]



LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF [25]



MOT DU VICE-PRÉSIDENT [27]



BILAN DE LA CONCESSION [28]



RECOMMANDATIONS AUX CONCESSIONNAIRES [29]



GLOSSAIRE [31]



ENEDIS

EDF



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

1. PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2020

TE38 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité de 490 communes.

Le service public de distribution et fourniture d'électricité est délégué à deux opérateurs :

ENEDIS pour l'activité de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ;

EDF pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

La concession TE38 est essentiellement rurale au sens de l'électrification. Au 1^{er} janvier 2021, **375 communes** sont « rurales » éligibles aux aides du CAS-FACÉ.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau BT entre ENEDIS et TE38 dépend de ce classement et de la nature des travaux.

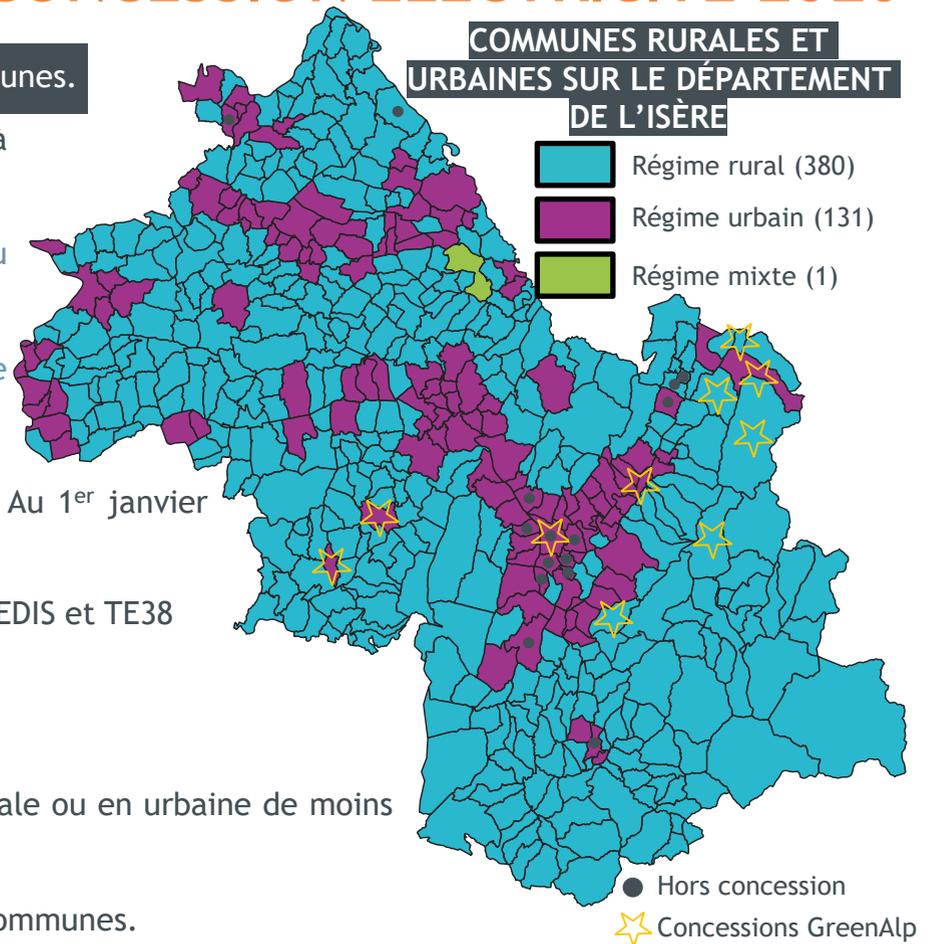
TE38 est maître d'ouvrage :

- des renforcements en rurale
- des raccordements des lotissements, bâtiments publics ou agricole en rurale ou en urbaine de moins de 2000 habitants.
- de la sécurisation des réseaux en rurale
- de l'enfouissement pour intégration dans l'environnement sur toutes les communes.

A noter: un périmètre stable du nombre de communes adhérentes, mais des fusions de communes qui compliquent l'exercice du contrôle.

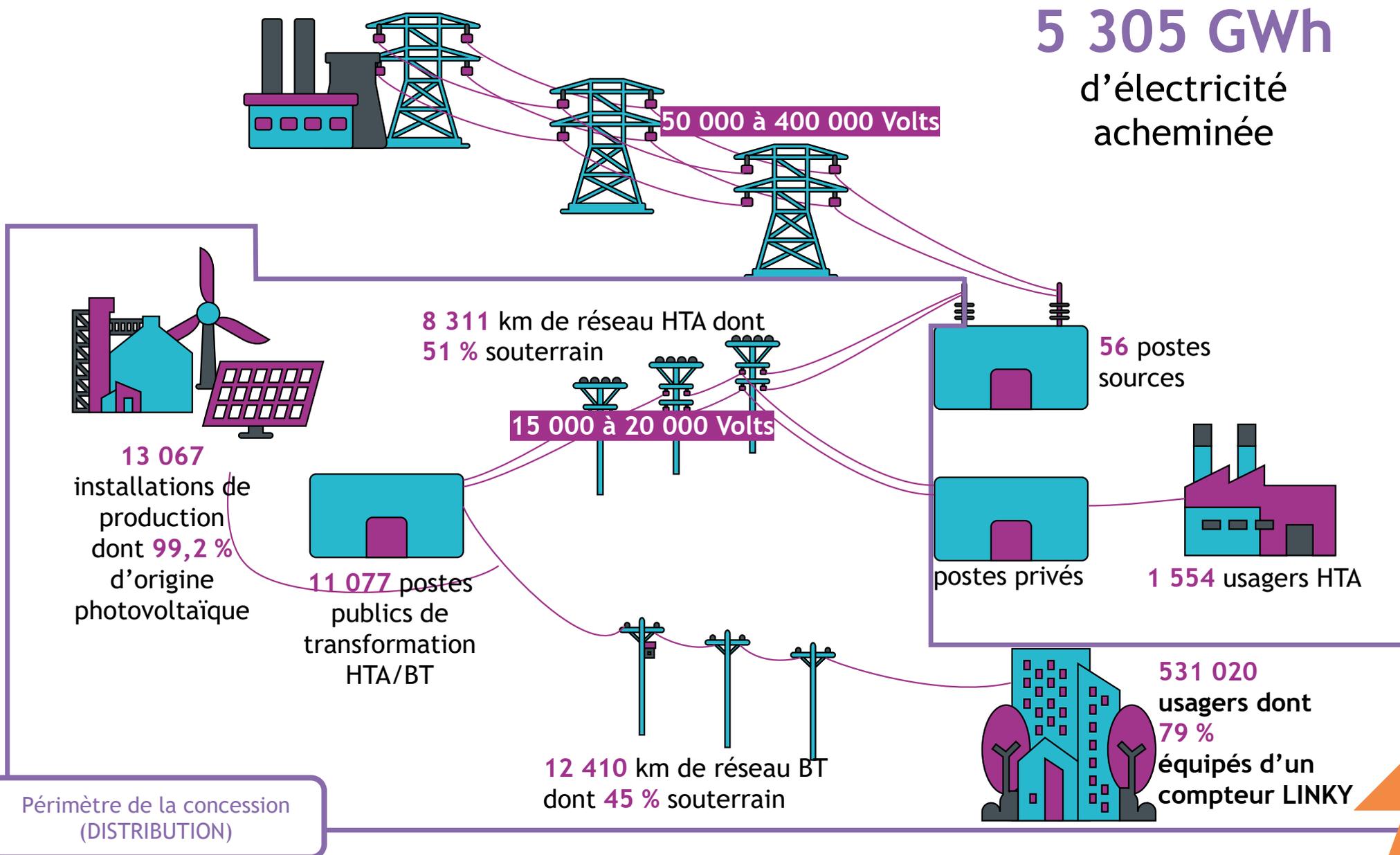
NB : Le rapport rend compte du premier contrôle du contrat de concession renouvelé le 11 décembre 2019 selon le modèle national mis en place par la FNCCR. Les données concernent l'exercice 2020.

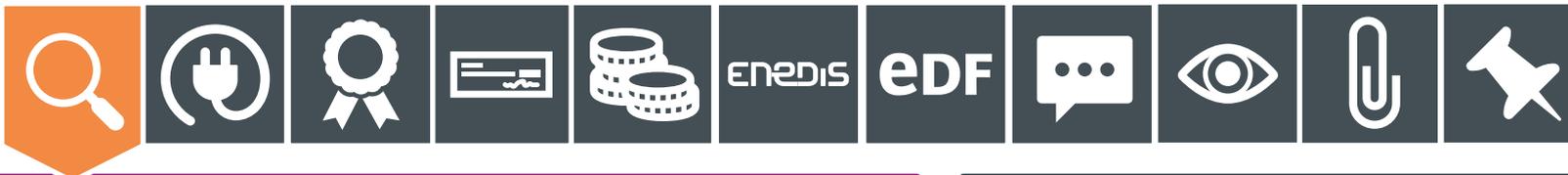
COMMUNES RURALES ET URBAINES SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE





2. LES CHIFFRES-CLÉS





QUALITÉ DE FOURNITURE



72 minutes
de temps moyen de coupure
hors événements exceptionnels (critère B HIX)

INVESTISSEMENTS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

 61,8 M€ investis
dont 19 M€ pour
performance du réseau

165
km de réseau HTA/BT
mis en service dont
85 %
souterrain

USAGERS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

 **532 574**
usagers desservis

 **5 305**
GWh consommés

 **8 304**
réclamations

 **edf**

 **368 177**
usagers bénéficiant
du tarif réglementé
de vente

 **2 135**
GWh consommés

 **10 506**
réclamations écrites

DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

 **1 488 M€** de
valeur brute

264,3 M€
de charges



260,6 M€
de produits

 **145 M€** de dette
théorique de TE38
envers ENEDIS

Soit **-3,6 M€** de
résultat
d'exploitation



3. COMPRENDRE LES MISSIONS DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

L'autorité concédante exerce le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. À cet effet, elle **désigne les agents de contrôle assermentés** par le tribunal de grande instance, chargés de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Une **redevance** est versée par les concessionnaires pour assurer la compétence notamment l'exercice du contrôle.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE REGROUPE :

-  L'analyse du compte-rendu d'activité de la concession (CRAC) présentée au Comité Syndical
-  L'audit chez le concessionnaire et la rédaction d'un rapport annuel présenté en Comité syndical
-  Le contrôle continu
 - 14 avis rendus aux adhérents sur la distribution et fourniture d'électricité
 - **Conférence NOMÉ** sur la programmation des investissements des réseaux électriques organisée par la Préfecture de l'Isère le 16 décembre 2021
 - Recensement des travaux éligibles au calcul de la redevance d'investissement R2 selon les modalités du nouveau contrat de concession
 - 8 réunions ENEDIS-TE38 les **12 et 14 janvier, 11 mars, 6 mai, 24 juin, 9 septembre, 20 octobre et 15 décembre**
 - Signature le **19 février** de la convention cartographie moyenne échelle avec ENEDIS et le **19 novembre** des conventions tripartites avec ENEDIS et Compléte! et SFR pour l'utilisation des supports aériens pour développer le réseau THD
 - Suivi des valorisations des ouvrages construits par TE38 : 157 chantiers immobilisés en 2021 ont été sous-valorisés de **1,2 M€** sur un total de **10,1 M€** investis par TE38
 - Inventaire de l'électrification rurale 2021 transmis à la préfecture le **6 octobre** pour recenser les besoins d'investissements dans les communes rurales contribuant à déterminer les aides financières du CAS-FACÉ

1.

Transmission CRAC
28 mai 2021

2.

Présentation CRAC (à la commission Concessions)
24 juin 2021

3.

Audits concessionnaires
30 juin et 23 septembre 2021

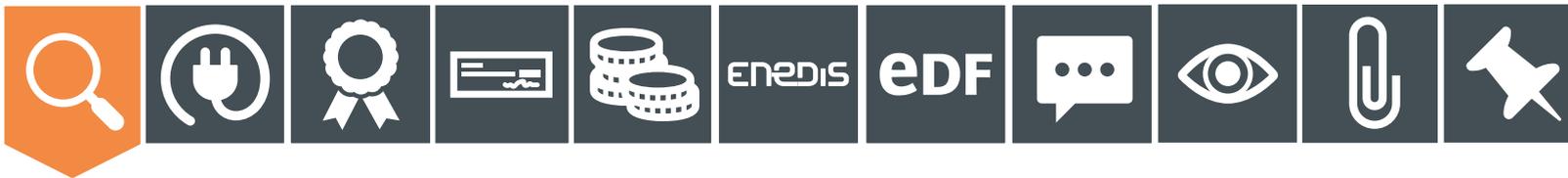
4.

Délibérations suite analyses des CRACs
6 décembre 2021

5.

Délibérations rapport de contrôle
13 juin 2022

8



CRAC

L'article D.2224-34 du code général des collectivités territoriales, l'article 44 et l'article 8 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession fixent le contenu et les modalités de communication du CRAC

Doit être transmis avant le 1er juin de l'année précédente

Rédigé par les concessionnaires

Doit comprendre les informations retraçant les activités du gestionnaire de réseau et du fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) avec les indicateurs de suivi de l'année civile précédente

Rend compte des activités des concessionnaires

Doit être examiné en commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et est examiné par les instances après contrôle par TE38

Doit être mis à la disposition du public

V.S.



RAPPORT DE CONTRÔLE

Facultatif

Rédigé par l'autorité concédante

Comprend une synthèse des analyses et des échanges menés lors des audits des missions de contrôle, identifie des points de vigilance et formule des recommandations aux concessionnaires

Rend compte du contrôle exercé par TE38

Doit être notifié aux concessionnaires 6 semaines avant sa parution pour droit de réponse et est examiné par les instances et en CCSPL

Est communiqué aux partenaires et disponible en ligne

Le rapport de contrôle reprend certains indicateurs du CRAC, apprécie leur fiabilité et les complète à partir des données techniques, comptables et clientèles demandées au titre du contrôle

L'article 9 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession formalise le droit de réponse des concessionnaires sur le rapport de contrôle



LE PATRIMOINE TECHNIQUE

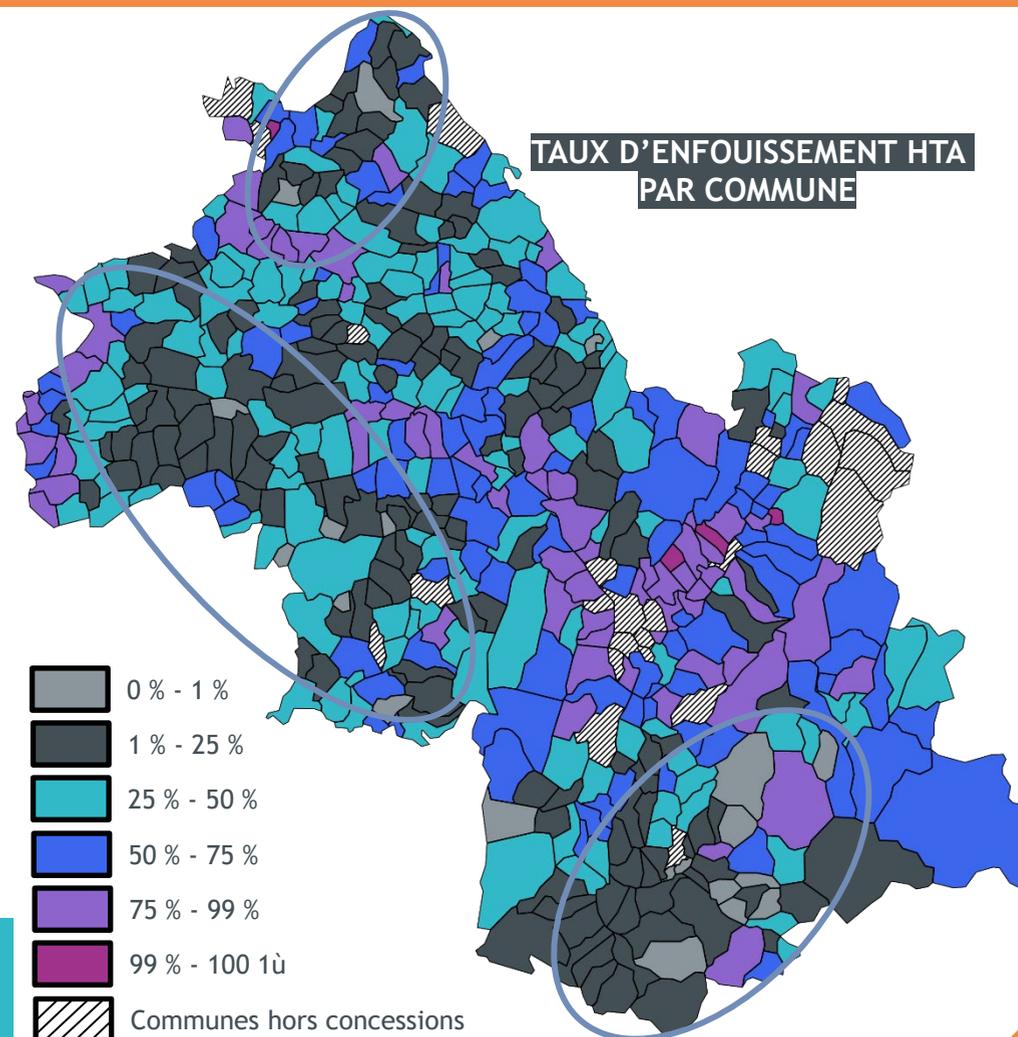
1. LE RÉSEAU HTA

Le réseau HTA comprend **8 311 km** dont **4 206 km de réseau souterrain** soit un **taux d'enfouissement HTA de 50,6%**. Ce taux est proche du taux national (51,0%).

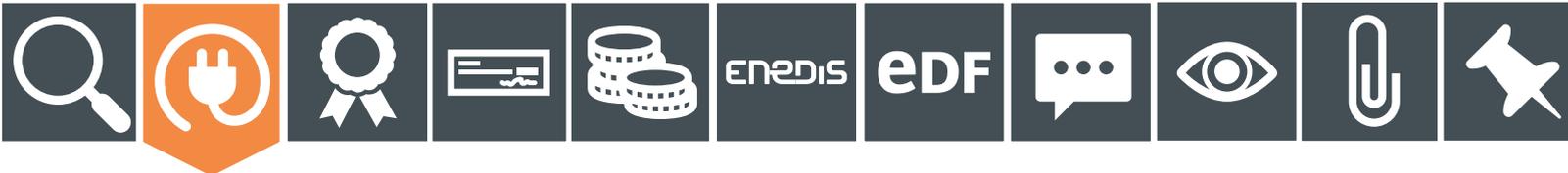
La fiabilité du réseau HTA est essentielle pour garantir la qualité du service public de distribution d'électricité. **Certains réseaux HTA sont sensibles et à surveiller.** Parmi eux :

- **123 km de réseau en câble papier imprégné (CPI)** soit 1,5% du réseau HTA. Ce taux est inférieur au taux moyen de 2,5 % constaté sur un panel de 37 concessions.
- **21,2 km de réseau aérien nu de faible section** soit 0,26 % du réseau HTA (**0,6 % en moyenne sur le panel**).
- **2 418 km de réseau de plus de 40 ans** soit 29,1 % du réseau HTA (**26,7 % en moyenne sur le panel**).

Pour fiabiliser le réseau, ENEDIS a renouvelé en 2020 6,8 km de « câbles papier imprégné », enfoui 10 km de réseaux HTA aériens et poursuivi le programme de **Prolongation de la Durée de Vie (PDV)** sur les ouvrages défaillants de plus de 25 ans : depuis 2013, 110 km de réseaux aériens ont été traités soit 2,7% des réseaux HTA aériens.



3 zones avec des taux d'enfouissement inférieurs à 25% plus sensibles aux aléas climatiques



2. LE RÉSEAU BT

TAUX D'ENFOUISSEMENT BT PAR COMMUNE

Le réseau basse tension (BT) représente **12 410 km**.

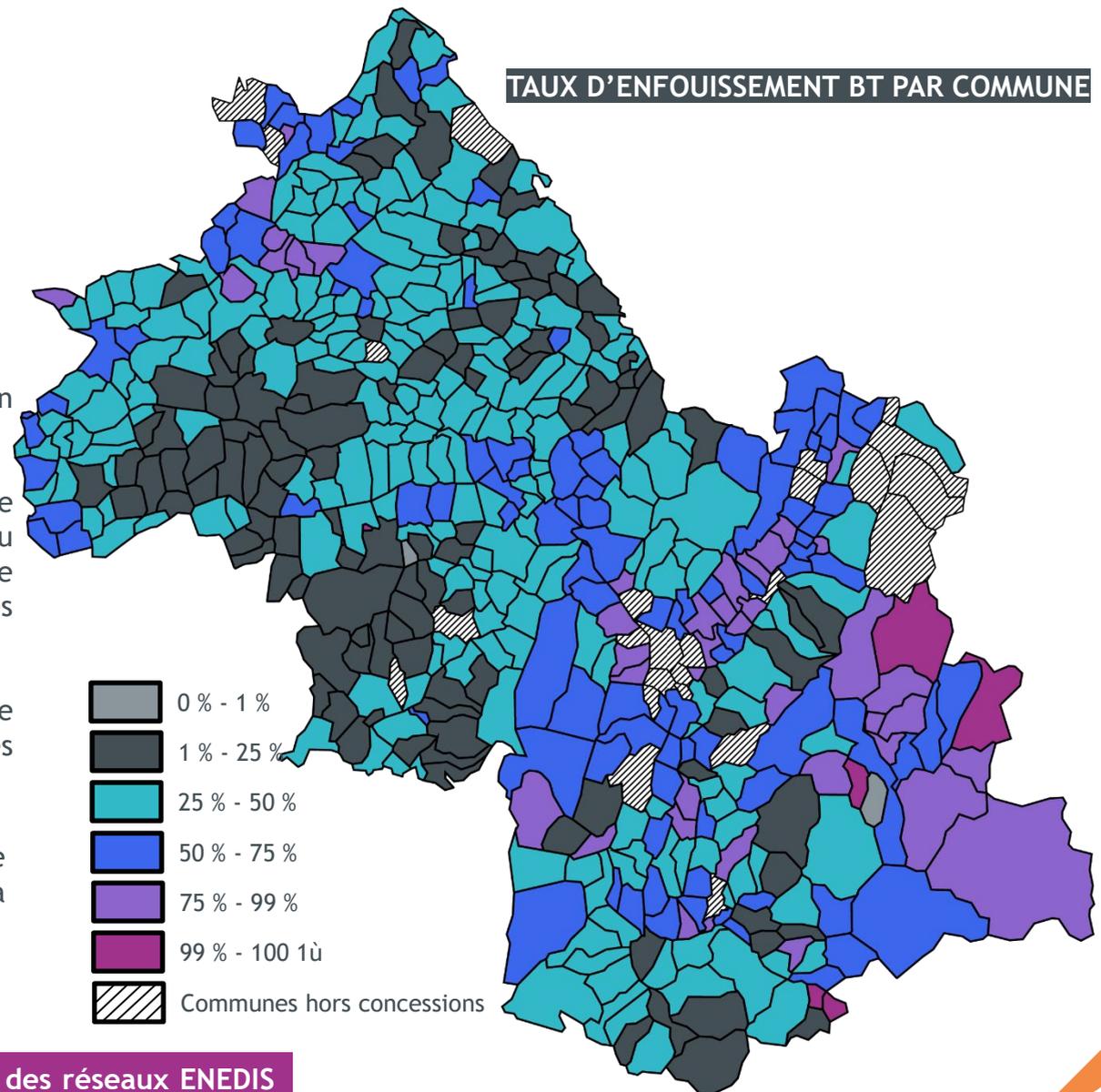
Son **taux d'enfouissement s'établit à 45,3%**, légèrement en dessous du taux national (47,2%).

Le réseau basse tension est composé à 98,9 % en technique souterraine ou aérienne torsadée.

Le réseau aérien nu, le plus ancien et le plus sensible aux aléas climatiques, représente 135 km, soit 1,1% du réseau BT, ce qui reste faible et inférieur à la moyenne nationale (7,4%). Il est essentiellement présent sur les communes urbaines.

Il fait cependant l'objet d'une attention particulière de TE38 et d'ENEDIS et le schéma directeur des investissements prévoit son éradication.

Le réseau aérien nu de faible section BT très vulnérable aux agressions extérieures est peu représenté sur la concession : 64 km soit 0,5% du réseau BT.



TE38 observe des lacunes de la part du gestionnaire des réseaux ENEDIS sur la description technique des ouvrages (voir fiabilité des inventaires).



3. LES POSTES DE TRANSFORMATION ET LES APPAREILS DE COMPTAGE

LES POSTES DE TRANSFORMATION

Les postes HTA/BT sont au nombre de 11 077 avec 5 107 postes préfabriqués, 2 496 postes maçonnés et 3 474 postes sur poteau dont 395 cabines hautes. Les postes abritent 11 179 transformateurs.

LES APPAREILS DE COMPTAGE

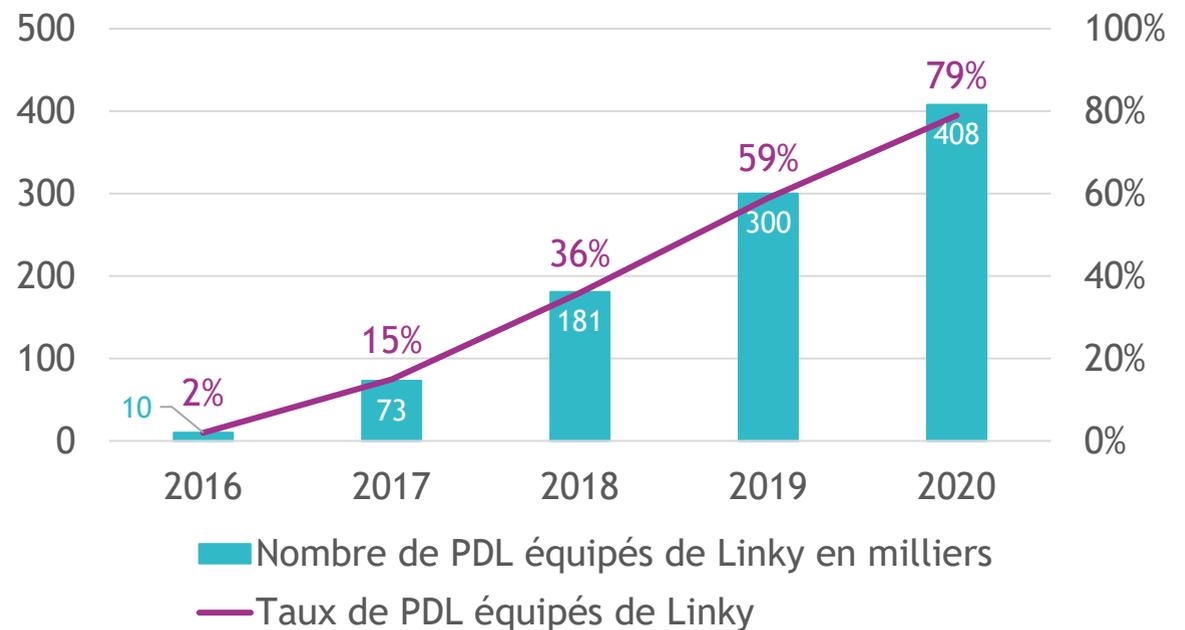
Parmi les 517 706 compteurs pour les usagers C5, ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA, 79% sont désormais des compteurs communicants Linky. Depuis 2016, 407 651 compteurs Linky et 10 412 concentrateurs ont été déployés sur la concession.

Le compteur LINKY aide à mieux:

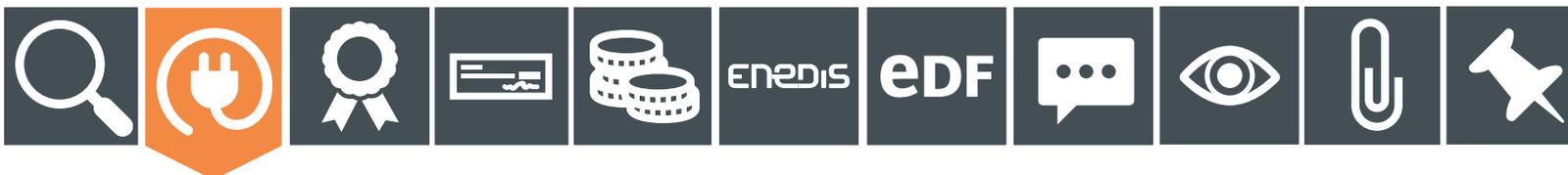
- diagnostiquer et localiser les pannes,
- traiter les réclamations clients,
- optimiser la gestion du réseau pour les clients notamment mal alimentés.



ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DE COMPTEURS LINKY POSÉS



Les lacunes pointées par TE38 sur la connaissance des équipements des postes, autres que les transformateurs, sont en cours de traitement par ENEDIS (voir fiabilité des inventaires).



4. LA FIABILITÉ DES INVENTAIRES

La fiabilité des inventaires technique et comptable est essentielle pour exploiter durablement les ouvrages et planifier les investissements ainsi que pour suivre la valorisation des ouvrages de la concession par origine de financement.

L'analyse menée cette année a porté sur la cohérence des quantités par millésime de pose des inventaires comptable et technique sur les ouvrages localisés: réseaux HTA, les réseaux BT, les postes HTA/BT et les transformateurs. Elle a fait ressortir :

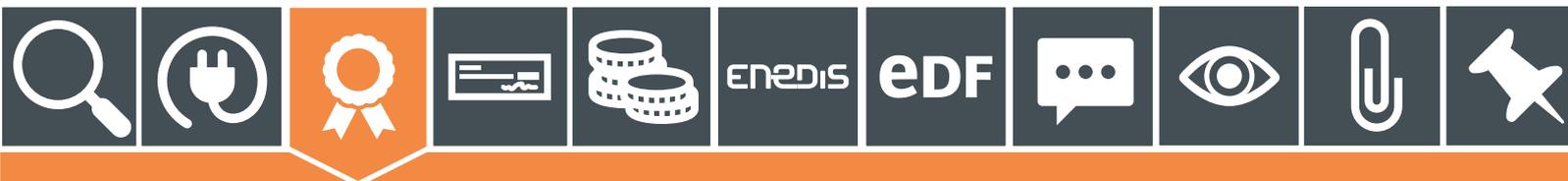
- **Une cohérence de bonne qualité du réseau HTA** en lien avec l'opération de mise en cohérence opérée par ENEDIS en 2003.
- **Une cohérence de très mauvaise qualité du réseau BT** pour les années antérieures à 2003 du fait d'un pic d'enregistrement des linéaires comptables en 1946 pour les linéaires antérieures aux années 1970 (32% du réseau BT concerné) et de mauvaise application des procédures d'enregistrement.
- **Une cohérence de mauvaise qualité des postes** liée à un défaut d'enregistrement comptable.
- **Une cohérence de bonne qualité des transformateurs** : ENEDIS a localisé les transformateurs dans la base comptable en appliquant comme année de mise en service l'année de fabrication de la base technique plus une année. A partir de 2011, on note des incohérences dans les procédures d'enregistrement.
- **Une bonne cohérence des flux d'immobilisation** des réseaux HTA/BT : les procédures d'immobilisation comptable sont maîtrisées.

	Réseau HTA (m)	Réseau BT (m)	Postes HTA/BT (unité)
Technique	8 310 377	12 410 021	11 077
Compta	8 275 073	12 369 190	11 436
Ecarts absolus	167 072	14 222 617	3 371
Comparaison absolue	2,01%	114,79%	29,95%

Cohérence globale entre les bases technique et comptable par millésime par type d'ouvrages sur l'exercice 2020

NB : L'écart absolu prend en compte la somme des écarts qu'il soit positif ou négatif des quantités d'ouvrages par millésime. Chaque écart correspond à la longueur technique moins la longueur comptable

Suite à l'obligation de la loi TECV d'août 2015 puis de l'arrêté du 10 février 2020, ENEDIS **fournit un inventaire détaillé et localisé des ouvrages** permettant à TE38 de mieux connaître son patrimoine de s'assurer de sa bonne gestion. Cette obligation a nécessité des travaux de localisation et de tenue des inventaires avec des programmes encore en cours. Le projet **ADELE** débuté en 2018 vise à localiser les branchements. Il devrait se terminer en 2022. Le **programme « Data poste »** collecte les données relatives aux équipements de postes lors des déploiements de concentrateurs sur le terrain. L'objectif est de visiter 90% des 6 590 postes concernés à fin 2021.



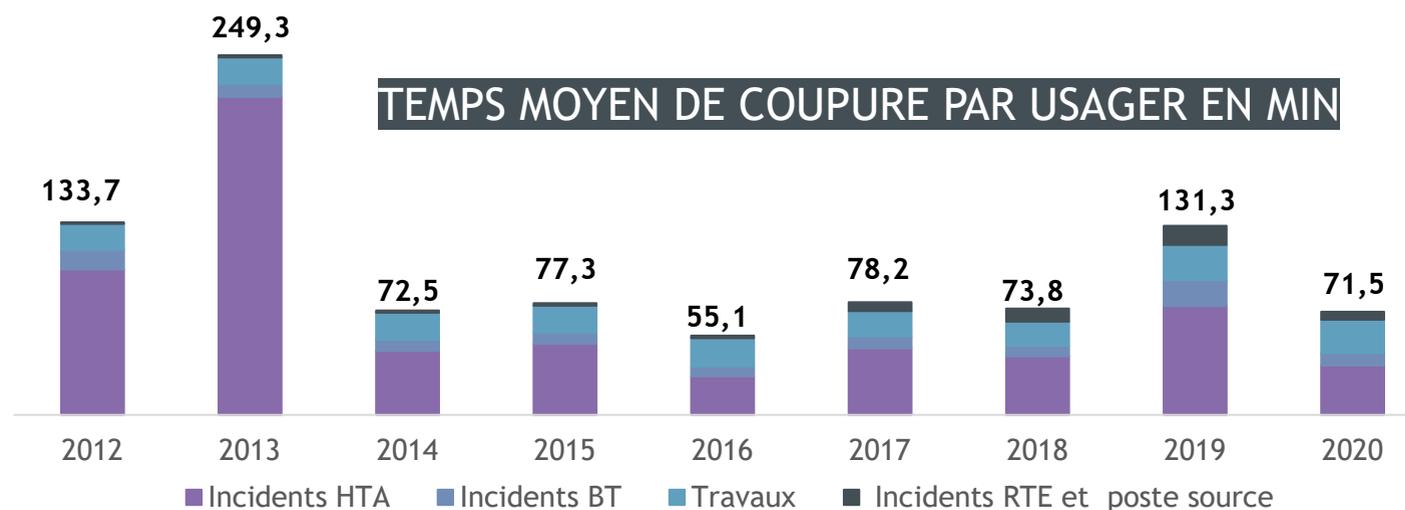
LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

1. LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

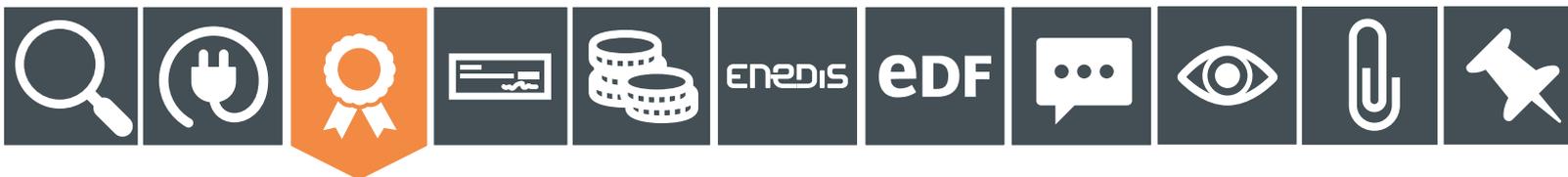
La continuité d'alimentation est mesurée par le temps de coupure moyen par usager (critère B). Il présente plusieurs niveaux de décomposition.

Le critère B Toutes causes confondues (TCC) est de **71,9 minutes** en 2020. Il est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (543,9 minutes) et est revenu au niveau des années précédentes.

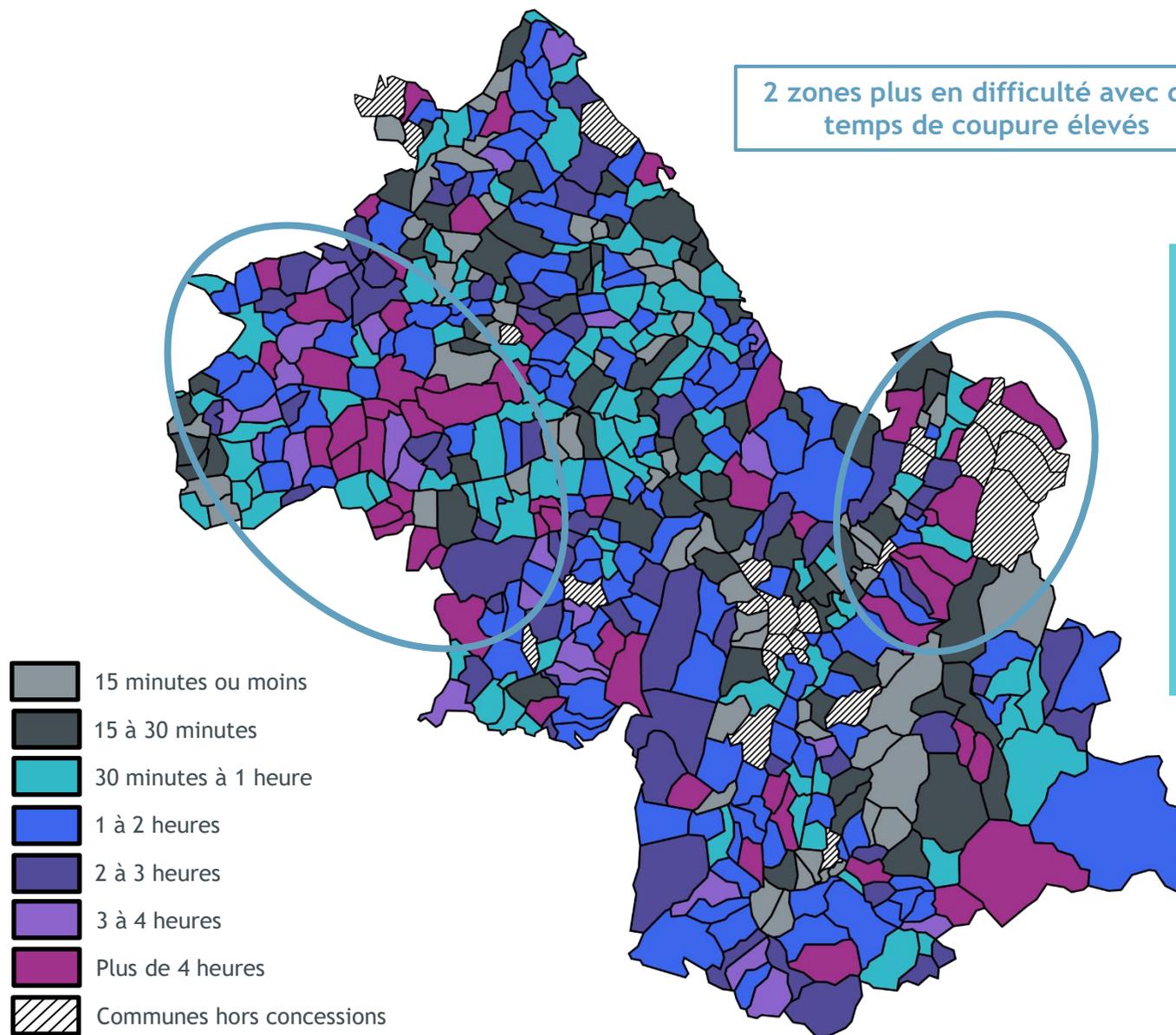
Le critère B hors incidents exceptionnels (HIX) est de **71,5 minutes** contre 131,3 minutes en 2019. Il est supérieur à la moyenne nationale (58,4 minutes, hors incidents exceptionnels et hors RTE).



- La part des incidents HTA dans le critère B reste majoritaire. Il s'établit à 34,3 minutes, soit 48% du critère B HIX. Le réseau reste vulnérable aux aléas climatiques.
- La part des coupures pour travaux s'établit à 23,2 minutes, soit 32% du critère B HIX. L'utilisation de groupe électrogène (GE) ou d'équipe spécialisé pour conduire les travaux sous tension (TST) permet la réduction délibérée du critère B sur un aspect relativement maîtrisable que sont les travaux.



CRITÈRE B SUR INCIDENTS HIX PAR COMMUNE MOYENNE 2018-2020



2 zones plus en difficulté avec des temps de coupure élevés

- Incidents les plus significatifs en 2020 
- 13 février dans la zone de Rives, problème de disjoncteur d'un poste source, 5 712 clients coupés
 - 3 octobre dans la zone des Echelles et dans celle de Froges, tempête ALEX, 19 508 clients coupés
 - 4 et 5 décembre sur plusieurs communes dont Froges, les Echelles, Goncelin, fortes chutes de neige, 2 163 clients coupés



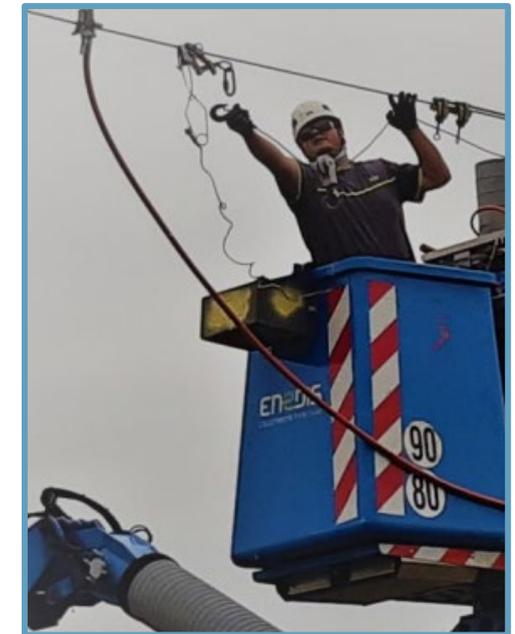
2. ANALYSE DES PRESTATIONS DE TRAVAUX SOUS TENSION (TST) ET DE POSE DE GROUPES ÉLECTROGÈNES (GE)

Rappel: ces prestations réduisent le temps de coupure pour travaux représentant 23,2 minutes en 2021

Les **conditions de déclenchement des travaux sous tension ou pose de groupe électrogène** dépendent du temps de coupure et du nombre de clients concernés (uniquement raccordés en BT). Le produit des deux facteurs appelés NiTi doit être supérieur à 30 000 soit par exemple 100 clients coupés pendant 5 heures. Ce seuil est appliqué quelque soit le maître d'ouvrage.

Elles dépendent aussi de la disponibilité des moyens et des ressources, de la présence de clients prioritaires notamment CHRV (clients Haut Risque Vital), de la configuration du réseau (les travaux TST ne concernent que le réseau aérien) et de la facilité de mise en oeuvre.

Ces prestations pouvant représenter une part importante du chantier, TE38 a analysé 21 chantiers réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

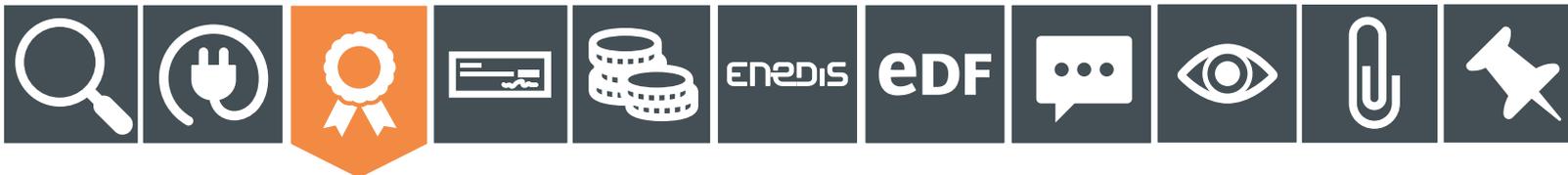


Travaux sous tension (source ENEDIS)

Résultats de l'analyse de chantiers TST/GE:

- Respect du seuil de déclenchement avec des adaptations à la baisse, justifiées par la présence de clients qualifiés de sensibles (patients à risques vitaux, clients agricoles, industriels)
- Surcoût moyen des chantiers TST/GE constaté de 4377 €
- Défaut de valorisation des sommes exposées par TE38 dans les immobilisations concédées. Les prestations TST non accompagnées de pose de groupe électrogène ne sont pas valorisées.
- Des pratiques de valorisation variables et non formalisées au niveau national (régularisation de 6 affaires suite à l'audit)
- Un outil de valorisation de remises gratuites pas adapté.

Suite à la mission de contrôle menée sur les prestations TST/GE, TE38 demande à ENEDIS d'une part d'enregistrer les NiTi afin de pouvoir en mesurer les effets sur le critère B évité et d'autre part de mieux immobiliser ces prestations dans l'outil de valorisation VRG.



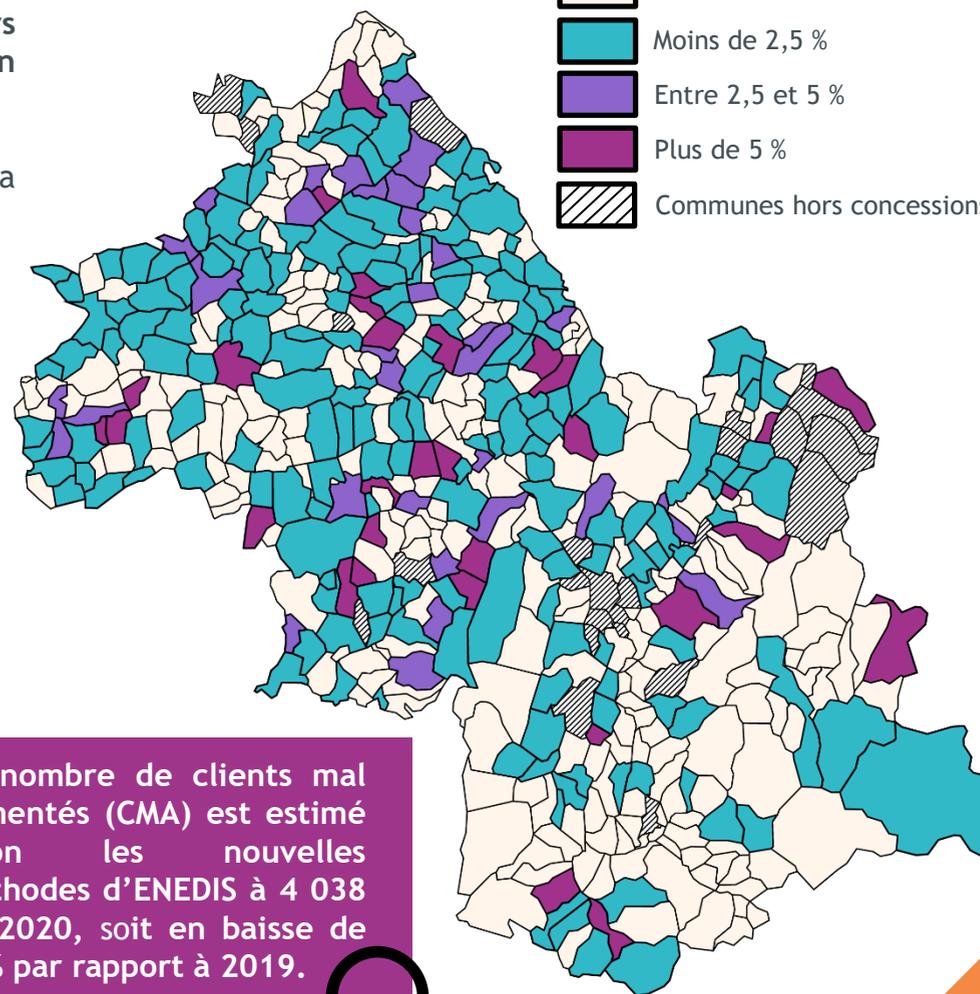
3. LA QUALITÉ DE TENSION

TAUX D'USAGERS CONSIDÉRÉS COMME MAL ALIMENTÉS PAR COMMUNE EN 2020

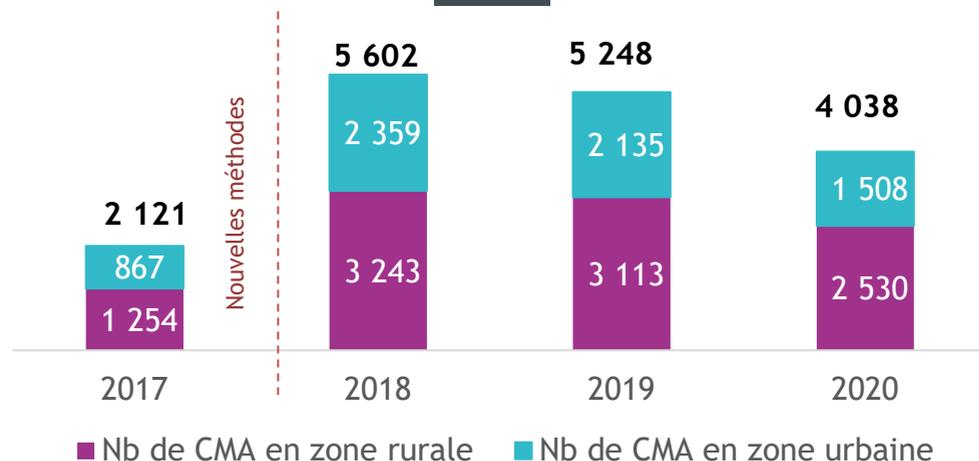
La qualité de tension est caractérisée par le nombre d'usagers considérés comme mal alimentés, c'est-à-dire le nombre d'usagers dont la tension d'alimentation moyennée durant 10 minutes est en dehors de la plage réglementaire (+/-10% de la tension nominale).

Les départements moyenne tension HTA sont considérés en contrainte si la chute de tension dépasse 5%.

En 2020, 8 départements HTA sont en contrainte contre 16 en 2019. Il s'agit d'une baisse importante à souligner. Parmi les 8 départements en contrainte, 2 départements depuis les postes source de SALAISE et MIONS desservant le Péage de Roussillon, Roussillon, St Just Chaleyssin et Valencin, enregistrent une chute de tension supérieure à 7%.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CMA SELON LES ZONES



Le nombre de clients mal alimentés (CMA) est estimé selon les nouvelles méthodes d'ENEDIS à 4 038 en 2020, soit en baisse de 23% par rapport à 2019.





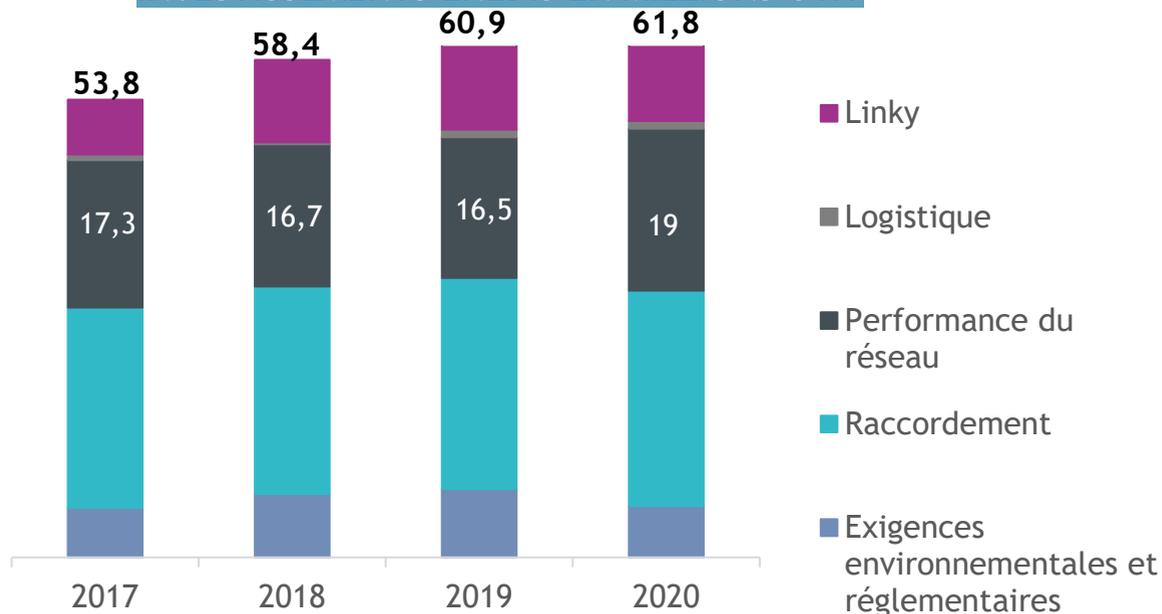
LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE

1. MONTANTS INVESTIS

Les **dépenses d'exploitation** comprennent les dépenses d'**entretien** et de **maintenance** dont l'élagage. Les montants dépensés sur les opérations d'élagage s'élèvent à 1 963 k€. La longueur de réseau traitée est de **401 km** à la maille de la DR Alpes.

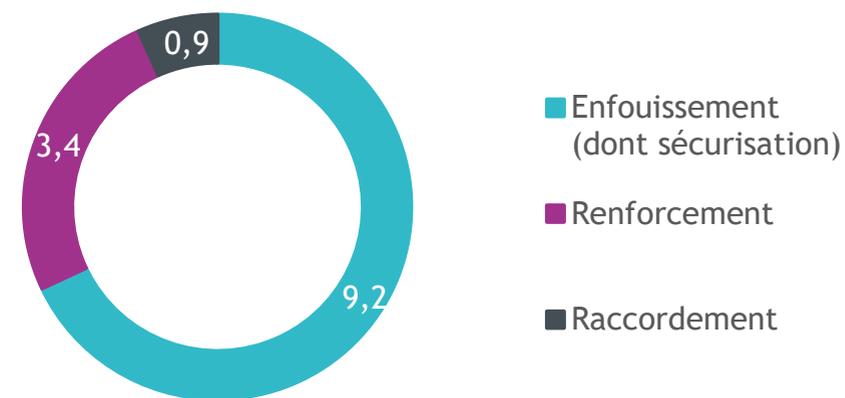
Les **dépenses d'investissement** sont composés des **investissements d'ENEDIS** et des **investissements de TE38**, réalisés selon la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession.

INVESTISSEMENTS ENEDIS EN MILLIONS € HT

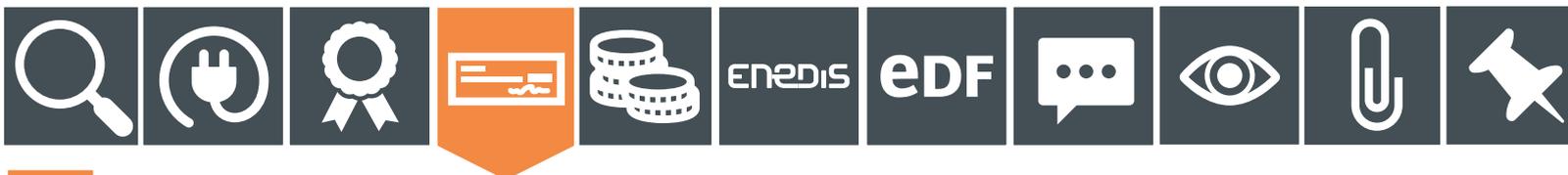


ENEDIS a investi 61,8 M€ en 2020 : 25,8 M€ pour les investissements délibérés, 25,3 M€ pour les opérations de raccordement et 10,7 M€ pour le déploiement des compteurs Linky.

INVESTISSEMENTS TE38 EN MILLIONS € HT



TE38 a investi 13,5 M€ en 2020. Plus précisément 156 affaires ont été réceptionnées en 2020 : 26 extensions, 49 renforcements, 70 enfouissements et 11 sécurisations.



2. SUIVI ANNUEL DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le nouveau contrat de concession a instauré une nouvelle gouvernance sur les investissements. ENEDIS et TE38 ont construit un **schéma directeur des investissements (SDI)** qui a pour ambition de :

- Réduire l'impact des aléas climatiques en particulier dans 3 zones prioritaires
- Moderniser les réseaux HTA notamment en résorbant les CPI
- Améliorer le niveau de qualité
- Utiliser le numérique pour faire évoluer le réseau électrique dans le cadre de la transition énergétique.

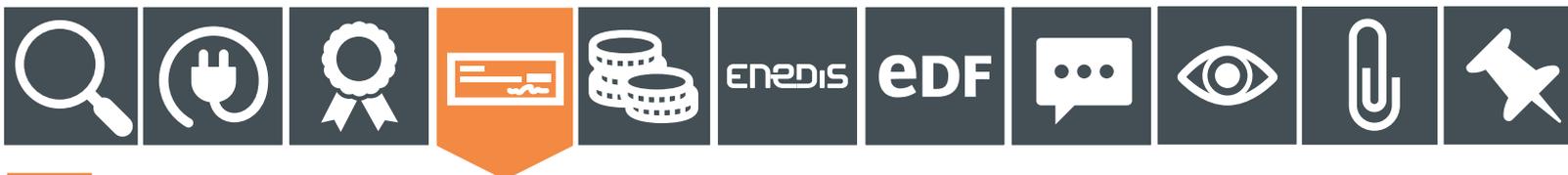
Le SDI est décliné dans un **Plan Pluriannuel d'Investissement** sur quatre années.



**BILAN 2020 DU
PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
2020-2024**

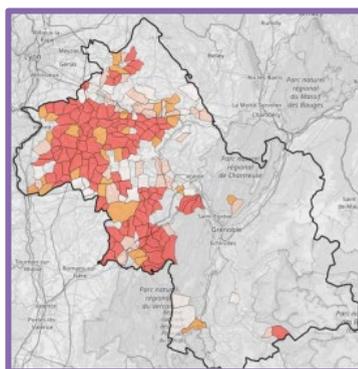
Leviers	Valeurs repères	Réalisé 2020	Montant prévisionnel (k€)	Réalisé 2020(k€)
Renforcement des réseaux			11 300	2 000
- Levée de contrainte HTA	25 départs HTA	5 départs traités		
- levée de contrainte BT	< ou = 1,1 %	207 traités		
Amélioration de la réactivité			2 200	200
- Nombre de poches OMT supérieures aux seuils de référence	110	4		
Fiabilisation des réseaux HTA aériens incidentogènes			18 400	2 600
- Réseaux Aérien HTA PAC sur principale et antenne en priorité sur les 3 zones	190 km	0,9 km		
Fiabilisation des réseaux HTA souterrains urbains incidentogènes			5 000	2 100
- Réseaux souterrains HTA d'ancienne génération (CPI)	25 km	7,4 km		
Fiabilisation des réseaux BT fils nus (régime urbain)	16 km	3,6 km	1 100	200
TOTAL			38 000	7 100

A la fin de cette première année, tous les leviers ont été activés. En revanche, les leviers pour l'amélioration de la réactivité tels que les organes de manœuvre télécommandé (OMT) et les traitements des réseaux aériens du plan aléas climatiques (PAC) n'ont pas vraiment débuté.



3. PROGRAMME TRAVAUX RECONSTRUCTION NEIGE 2019

L'épisode de neige « lourde » de novembre 2019, a occasionné d'importants dégâts y compris en plein champ en raison du poids exceptionnel de la neige et principalement à l'ouest du département. Suite à cet épisode un programme de reconstruction essentiellement des lignes HTA pour un montant de 34 M€ sur l'Isère a été engagé par ENEDIS.



Incidents localisés dans la zone rurale dite des « terres froides » et dans la zone plus urbaine de l'A43 Lyon-Chambéry.



Support ligne HTA : La côte St André (Source ENEDIS)

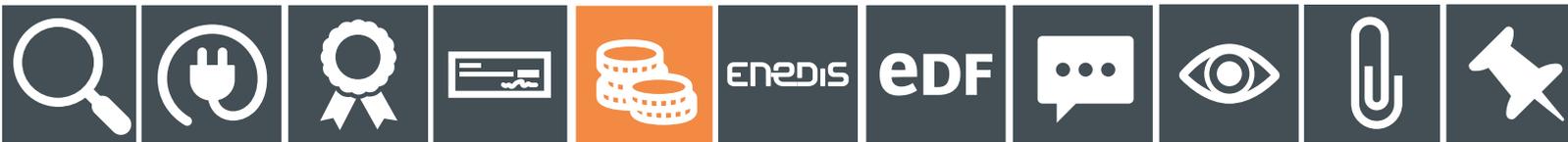
Ce programme travaux a pour but de **reconstruire le réseau en modifiant sa structure** :

- Des ossatures principales HTA : passage en souterrain des zones touchées
- Des antennes HTA ou secondaires en zone boisée avec passage en souterrain ou en torsadé en fonction de la présence de voiries.
- Par la reconstruction en technique dite rigide plus résistante au poids de la neige et par l'ajout de télécommandes (OMT) pour une réalimentation plus rapide.

Ce programme contribue à **atteindre les valeurs repères inscrites dans le schéma directeur des investissements** déclinés en Programme Pluriannuel d'Investissements PPI sur 5 ans.

Leviers	Type de réseau concerné	Valeurs repères prévisionnelles 1 ^{er} PPI 2020 - 2024	Quantité estimée dans les affaires Programme Annuel d'Investissement (PAI) (2021)	A noter : TE38 contribue à hauteur de 3 M€ à cette reconstruction par des travaux BT essentiellement de passage en souterrain sur les zones identifiées par les intempéries de 2019.
Amélioration de la réactivité	Nombre de poches OMT supérieures au seuil de référence	110		
Fiabilisation des réseaux HTA aériens incidentogènes	Réseaux HTA PAC sur principale en priorité sur les 3 zones	90 km	78 km	
	Réseaux HTA PAC antenne en priorité sur les 3 zones	100 km		





LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1. LE PATRIMOINE

Le patrimoine concédé est valorisé à 1 488 M€, en augmentation de 63 M€ dont 7,5 M€ suite à l'intégration des colonnes montantes. La **valeur brute par usager** est de 2 794 € et se situe proche de la valeur moyenne obtenue sur un panel de 73 autres concessions (2 976 €/us.).

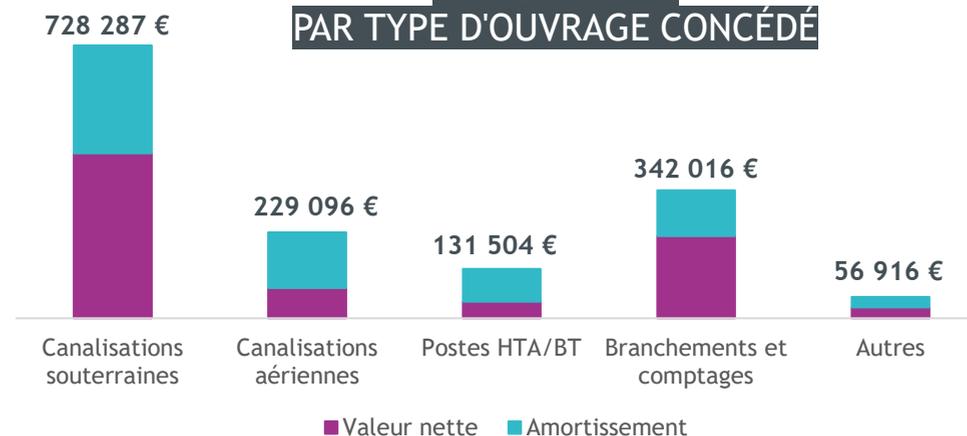
Le **taux d'amortissement des ouvrages** atteint **45,3%** et est supérieur à la valeur moyenne constatée (44,3%). Il traduit un vieillissement des ouvrages. Dans le détail, le taux d'amortissement est plus élevé sur les canalisations aériennes (64,8%) et les postes HTA/BT (66,7%).

La **valeur de remplacement** s'établit à **1 964 M€**. Elle représente la valeur théorique de renouvellement.

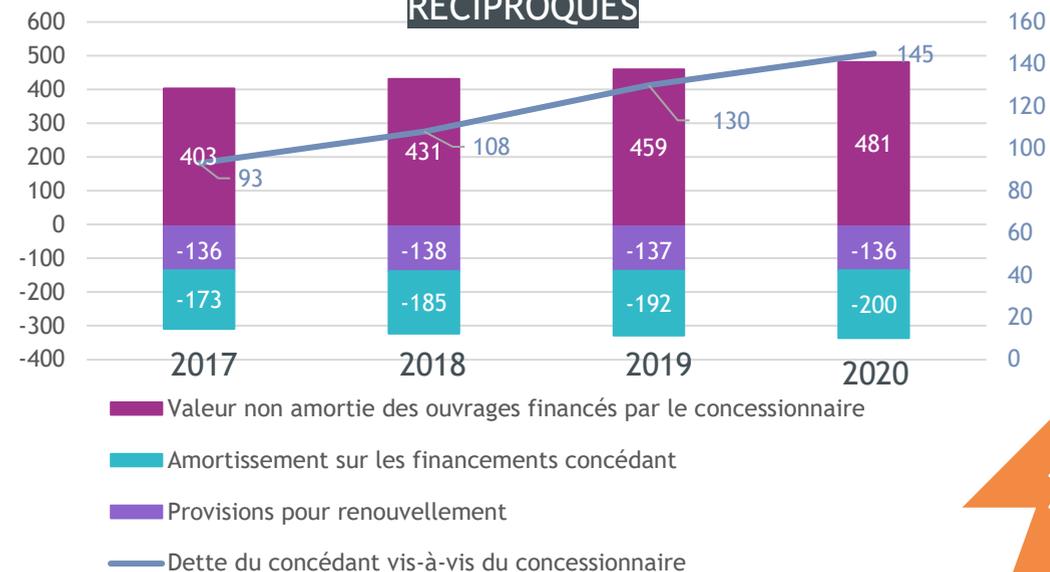
Les droits du concédant, c'est-à-dire les droits de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession, s'établissent à 532 M€, en augmentation de 17 M€ par rapport à 2019.

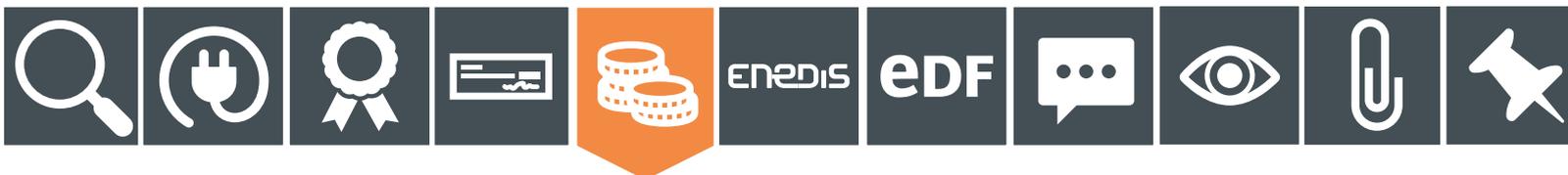
Le bilan de la concession affiche une dette théorique en cas de fin de service de TE38 envers ENEDIS de 145 M€ en 2020, en augmentation. TE38 conteste ce montant du fait de pratiques comptables faisant l'objet de désaccord avec ENEDIS. Par ailleurs, ce montant ne tient pas compte de la réévaluation des financements Enedis non amortis.

VALEUR BRUTE
PAR TYPE D'OUVRAGE CONCÉDÉ



ÉVOLUTION DES DETTES ET CRÉANCES
RÉCIPROQUES





2. LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le **compte d'exploitation** présente l'ensemble des produits et des charges d'exploitation du concessionnaire. Une partie est calculée via des clefs de répartition. Environ 64 % des charges et 10% des produits sont reconstitués. Les autres parts sont natives à la concession.

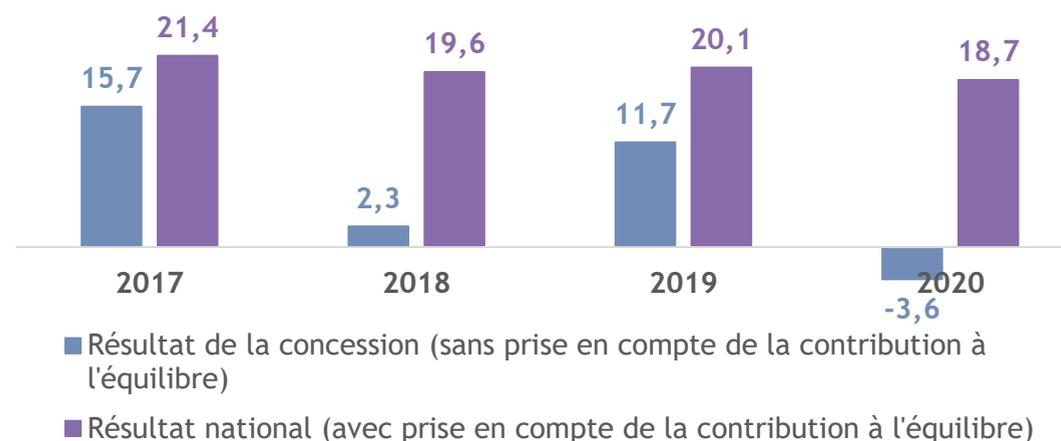
En 2020, le **total des produits** a diminué de 18 M€ et s'établit à **260,6 M€**. Cette diminution est la résultante de l'importante baisse des recettes d'acheminements de 6,7 M€ et de la forte baisse des recettes de raccordement de 7,7 M€. En parallèle, le **total des charges** a plus faiblement diminué de 2,6 M€ et s'établit à **264,3 M€**.

Le **résultat d'exploitation** est déficitaire de **3,6 M€**. Le résultat national de l'ensemble des concessions est bénéficiaire de 18,7 M€. TE38 a bénéficié du versement d'une contribution pour accroître son résultat.

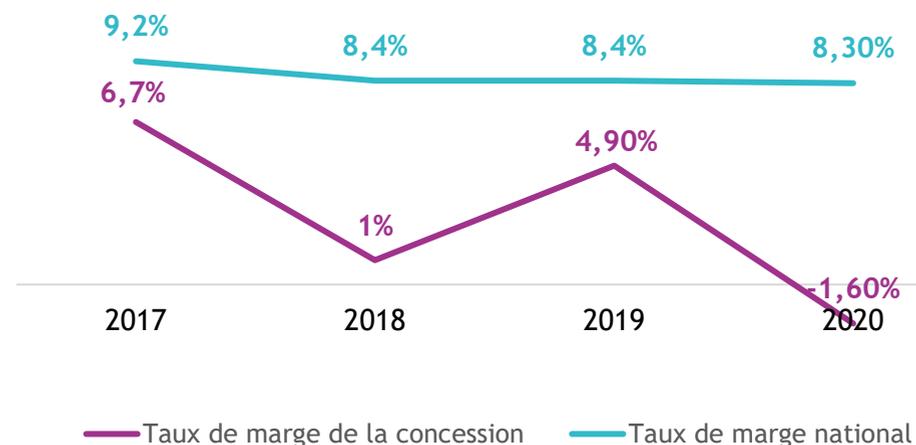
Le **taux de marge** donne l'indication de la rentabilité de la concession. C'est le rapport entre le résultat de la concession et son chiffre d'affaire net. Le taux de marge de la concession est de -1,6% et est inférieur au taux de marge national de 8,3%.

Remarque : Un écart de plus de 4 M€ a été détecté entre le montant des recettes d'acheminement de la partie clientèle (p12 du CRAC) et celui du compte de résultat (p103). Cet écart n'a pas été expliqué en audit. TE38 réitère sa demande d'explication.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION



ÉVOLUTION DES TAUX DE MARGES DE LA CONCESSION





LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS

1. LES USAGERS DE LA CONCESSION ET LES INDICATEURS CLIENTÈLES

Le **nombre de consommateurs ou usagers en soutirage** continue de progresser (+1,2%) et atteint **532 500** en 2020. La consommation électrique est de **5 305 GWh**. Elle est en forte baisse (-7,8%) du fait de la baisse des activités économiques due à la crise sanitaire. Les recettes s'élèvent à **203 M€**, en baisse de 4,9%.

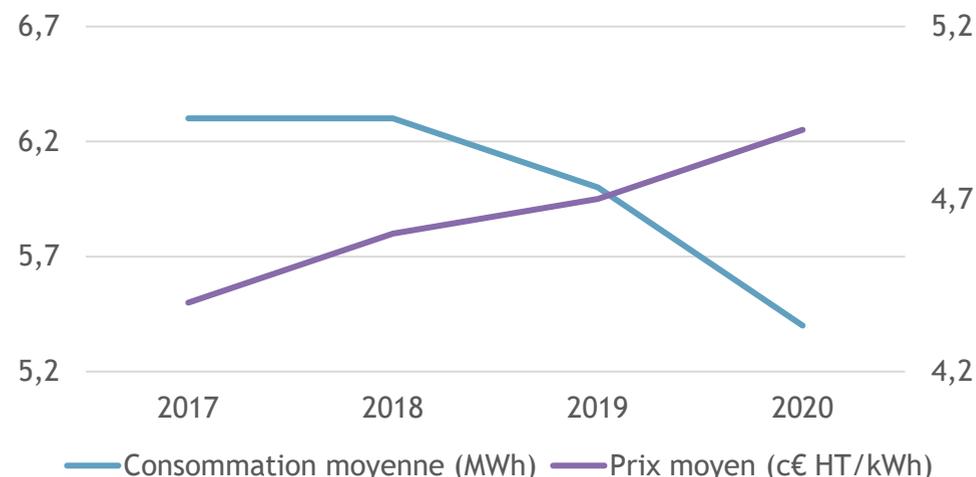
Les **producteurs ou usagers en injection** au nombre de **13 067** sont en forte augmentation (+9,2%). Les installations photovoltaïques sont majoritaires avec 99,2% du total des installations. La puissance totale s'établit à **213,7 MVA** et se répartit à 49% pour les installations photovoltaïques, 22% pour les installations hydrauliques et 27% pour les autres.

3 800 raccordements en soutirage (-10%) et **1 092 raccordements en injection** (+3%) ont été effectués en 2020. En 2020, il y a eu une dégradation des prestations de raccordements avec des retards de réalisation liés à la crise sanitaire. Par contre, on observe une forte amélioration du délai moyen de production de devis en injection : 0,6 jour contre 30 en 2019.

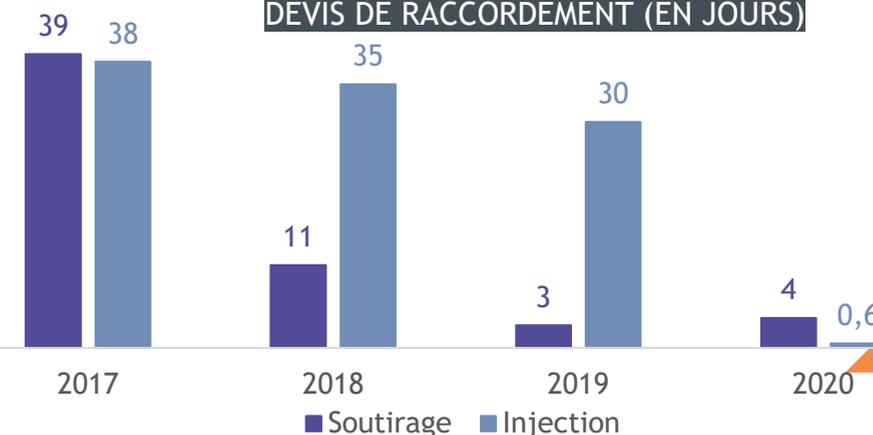
Le **nombre de coupures pour impayés est de 1 945 en 2020**, en diminution de 30%. Durant la crise sanitaire, la trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars a été prolongée jusqu'au 10 juillet. Aucun client n'a été coupé durant 8 mois de l'année.

ENEDIS s'est engagé dans son projet d'entreprise -projet Industriel et humain- à diviser par 2 les délais de raccordement et à refondre les parcours de ses clients.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION MOYENNE ET DU PRIX MOYEN D'UN USAGER C5 SUR LA CONCESSION



ÉVOLUTION DU DÉLAI MOYEN DE PRODUCTION D'UN DEVIS DE RACCORDEMENT (EN JOURS)

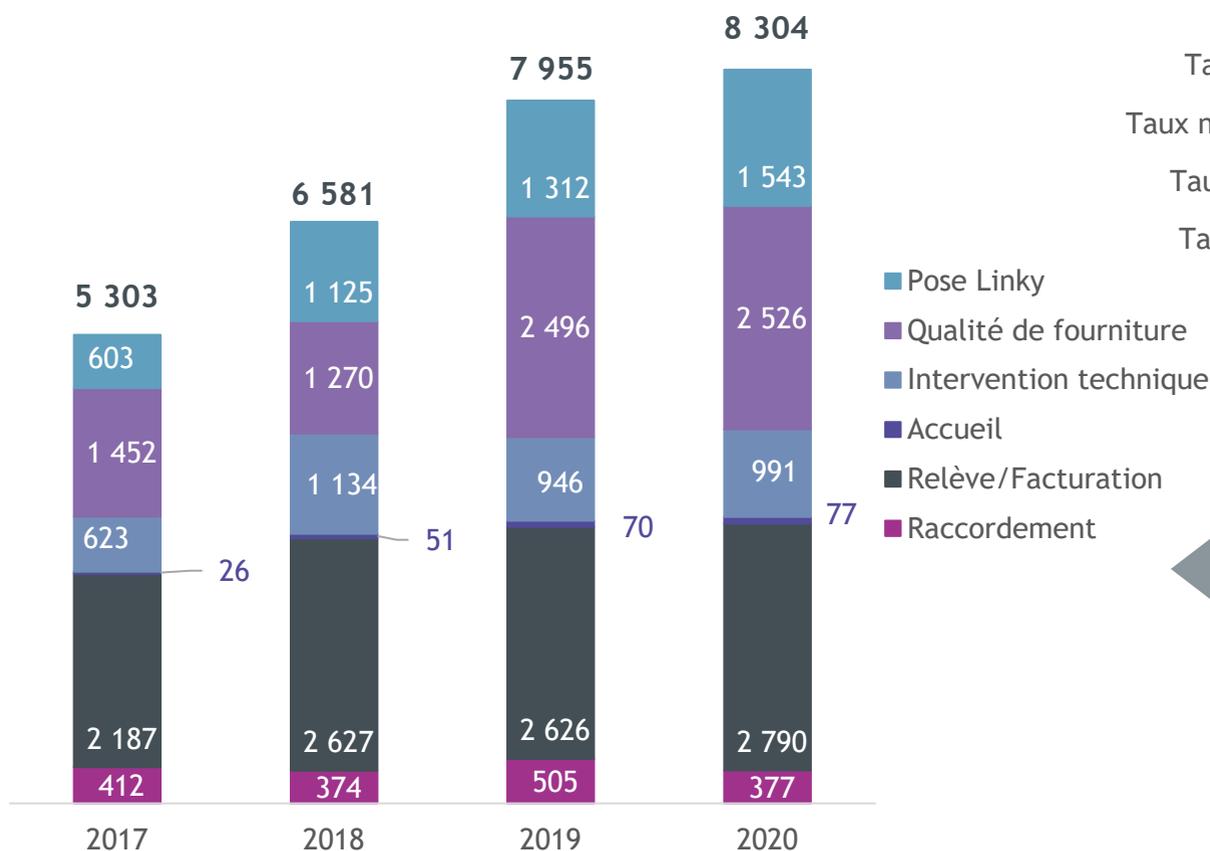




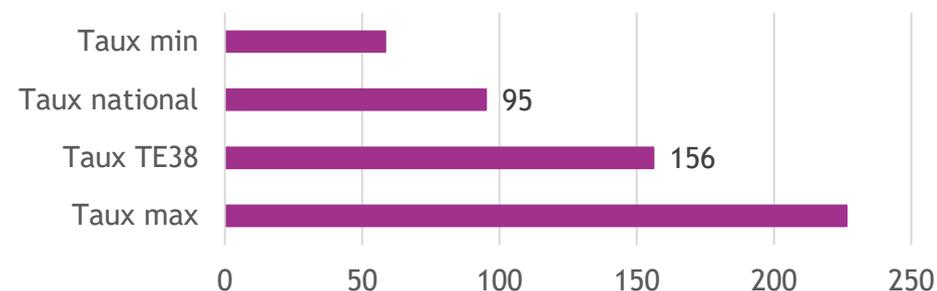
2. LES RÉCLAMATIONS

Le nombre de réclamations (écrites et orales) a augmenté (+4,4%) pour s'établir à 8 304. Le ratio de 156 réclamations pour 10 000 usagers est très élevé.

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES ET ORALES

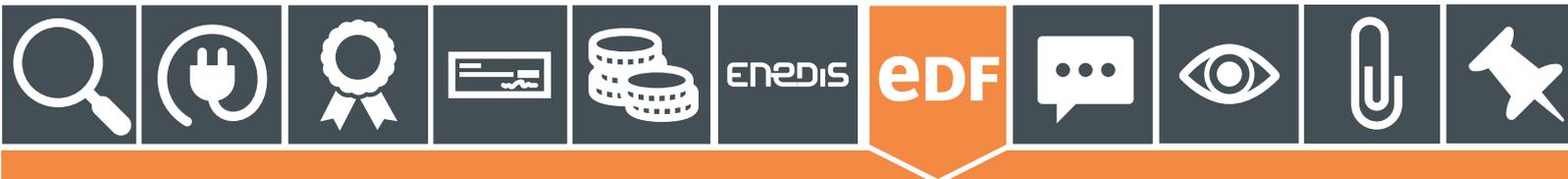


TAUX DE RÉCLAMATIONS POUR 10 000 USAGERS



Dans le détail, les volumes de réclamations relatives à la relève et à la facturation représentent 34% du total. Les équipes ont eu du mal à traiter les demandes de rectification de factures des fournisseurs. Celles sur la qualité de fourniture représentent 30% et sont la conséquence des incidents climatiques de 2019. Le déploiement des compteurs LINKY a généré 1 543 réclamations. Le motif principal reste l'absence d'eau chaude sanitaire après l'intervention du poseur. Les équipes en charge du déploiement Linky sont confrontés à un turn-over important ce qui a des conséquences sur la qualité des prestations. Un manque d'accessibilité des interlocuteurs pour la prise de rendez-vous a été constaté durant la période de confinement.

Le taux de réponse aux réclamations sous 15 jours est de 94,5%, en baisse de 2,2 points. Durant la pandémie, malgré le basculement rapide et efficace des activités à distance, il y a eu une hausse des délais de réponses.



LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF

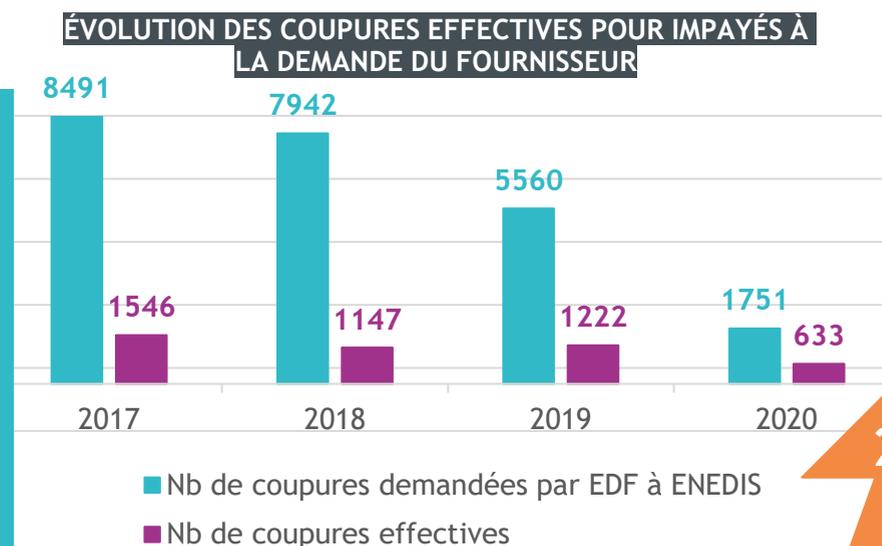
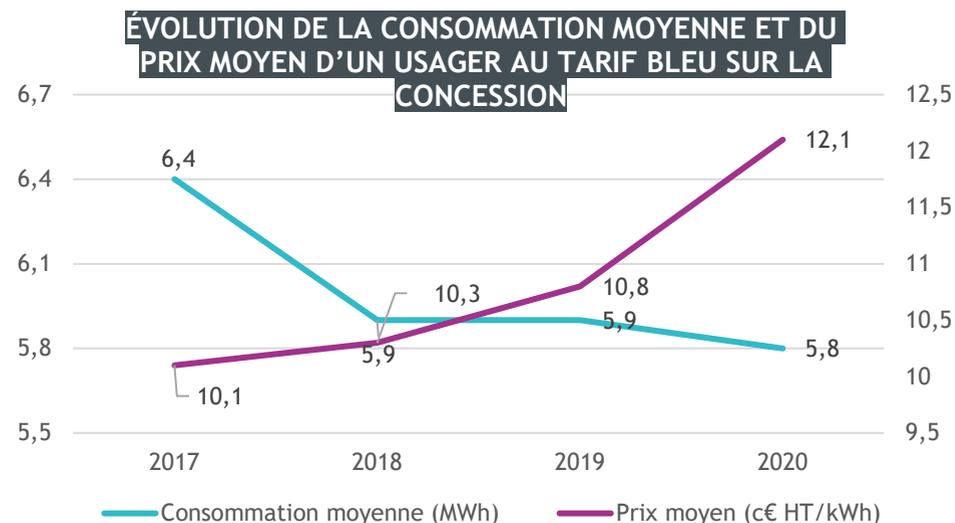
1. LES USAGERS DE LA CONCESSION ET LES INDICATEURS CLIENTÈLES

Le **nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé** de vente (TRV) est de **368 177** usagers, en baisse de - 3,8%. Parmi eux, 368 048 d'usagers bénéficient d'un Tarif bleu, 88 d'un tarif vert et 41 d'un tarif jaune.

Le nombre de contrats aux TRV a été divisé par 2 pour les non résidentiels suite à la dernière évolution réglementaire limitant l'éligibilité au tarif réglementé aux entités de moins de **10 personnes ou ayant un chiffre d'affaire inférieur à 2 M€**. Par contre, durant la crise sanitaire, il y a eu moins d'usagers résidentiels qui ont quitté le tarif réglementé de vente.

La consommation des usagers aux TRV est de 2 135 GWh et a engendré 259 M€ de recettes. L'augmentation des recettes de 5,6%, malgré la baisse de 6% de la consommation, résulte des hausses des grilles tarifaires.

Le taux de réussite aux appels téléphoniques est de 83,2% en diminution de 3,1 points consécutivement à la pandémie de 2020 et à la nécessité de fonctionner à distance soudainement.



Mesures 2020 en matière de protection des clients résidentiels

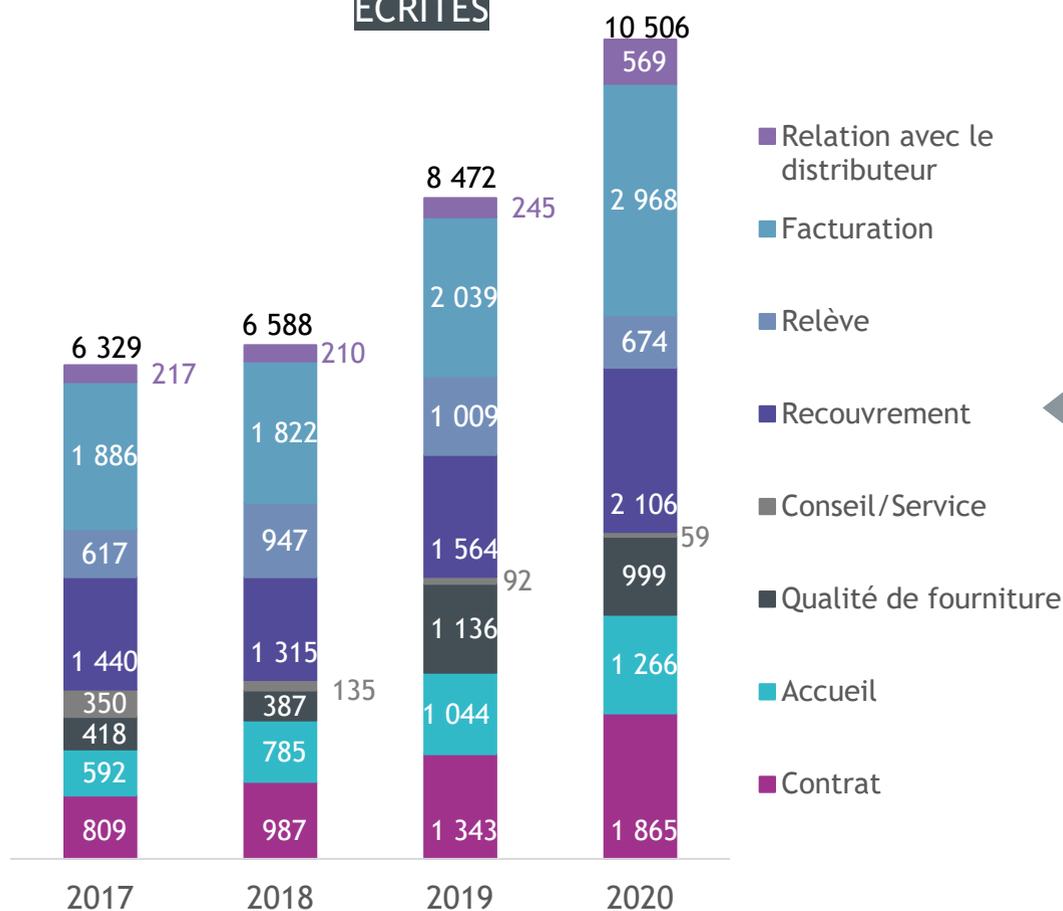
- Application de la trêve hivernale réglementaire prolongée par le gouvernement jusqu'au 10 juillet
- Mise en place d'un dispositif exceptionnel à l'initiative d'EDF pour tous les clients aux tarifs réglementés de vente
- *Suspension des coupures, réductions de puissance et pénalités de retard pour les clients particuliers jusqu'au 1^{er} septembre*
- *Suspension de toute demande de réduction de puissance ou pénalité de retard sur les factures émises après le 30 octobre*
- *Assouplissement des modalités et échéanciers de paiement pour tout client en situation difficile*



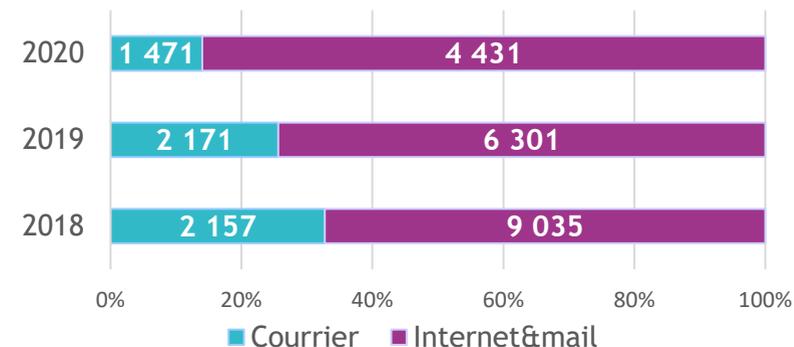
2. LES RÉCLAMATIONS

Le nombre de réclamations écrites (internet et courrier) des particuliers augmente de 24% passant de 8 472 en 2019 à 10 506 en 2020. Ce volume atteint un nouveau record pourtant inférieur au volume réel. EDF ne communique pas les réclamations orales et celles des tarifs bleus non résidentiels. Le ratio de 285 réclamations pour 10 000 usagers est supérieur au ratio moyen de 241,5 enregistré sur un panel de 73 AODE. En 2020, près de 86% des réclamations sont faites par mail ou internet, une proportion en hausse rapide en 3 ans.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES

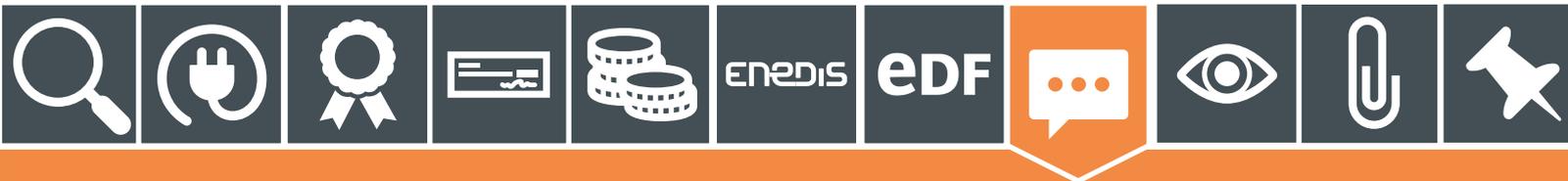


HAUSSE DE 43% DES RÉCLAMATIONS PAR MAIL OU INTERNET



Dans le détail, les réclamations relatives à la facturation représentent 28% du total, en hausse de 45% par rapport à 2019. En 2020, EDF a rencontré des bugs informatiques pour le chargement des factures électroniques, des problèmes d'envoi de courrier générant des relances de factures et des contestations à la fin de la trêve Covid. Les réclamations sur le contrat sont en hausse de 39% en lien avec l'enquête de l'UFC que choisir sur la rentabilité des contrats heures pleines/heures creuses, les réclamations « recouvrement » et « relation avec le distributeur » sont également en hausse en lien avec la crise sanitaire. Par contre, les réclamations liées à la relève diminuent de 33% grâce au fonctionnement du compteur Linky.





LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Mission régalienne, le contrôle des concessionnaires par toutes AODE, et dont vous avez entre les mains le résultat de celui effectué par TE38, est indispensable pour que soit pérennisé les investissements financés par nous tous, citoyens, usagers et financeurs d'un service public.

Tout au long de votre lecture vous avez pu constater que la situation dans notre département n'est pas mauvaise, cela grâce à une collaboration efficace entre nos services et ceux d'ENEDIS et EDF.

Si nous regrettons toujours le manque de données communiquées ou une fiabilité des inventaires incertaine, cela relève d'un problème national sur lequel notre fédération nationale FNCCR se doit d'agir.

Très concrètement en Isère, les efforts à fournir sont la poursuite dynamique du PPI dont le démarrage semble laborieux, continuer au pas de charge le « programme de reconstruction neige 2019 » dans le nord-ouest Isère pour retrouver un réseau efficient, veiller à conserver un temps de coupure le plus bas possible et tendre vers un nombre de clients mal alimenté en baisse.

Au national, si le projet gouvernemental de « Grand EDF » est suspendu, il n'est guère de doute qu'il reviendra après les élections. Nous devons, si c'est le cas, être extrêmement vigilants quant à l'avenir des installations de distribution d'électricité dont nous sommes, communes et citoyens, propriétaires.

Enfin, souhaitons que le contexte géopolitique actuel et son impact sur le prix des énergies ne précipite pas dans la précarité nombre de ménages tant il semble être une évidence au 21ème siècle de pouvoir se chauffer, s'éclairer, se déplacer sans sacrifier tout le reste. Je formule le vœu que nos dirigeants, quels qu'ils soient, sauront apprécier les besoins fondamentaux de ceux qui les portent au pouvoir.

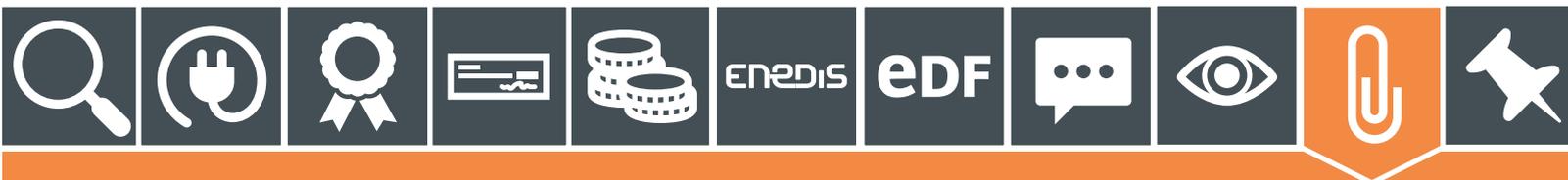
Jean-Marc LANFREY,

Vice-Président en charge des concessions d'énergies



BILAN DE LA CONCESSION

 <p>Patrimoine et sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre élevé de postes sources (56) permettant de disposer de la puissance totale la plus élevée d'Auvergne Rhône Alpes (3 865 MVA) • Un stock faible de câble papier imprégné HTA/BT (130 km) et de BT fils nus (135 km) en cours de résorption • Un taux de réseau BT torsadés élevé (54%) • Une baisse importante du nombre de départs en contrainte de tension (8 contre 16 en 2019) • Un critère B (72 min) en forte baisse mais supérieur de 14 minutes à la moyenne nationale • Un réseau HTA aérien vulnérable aux aléas climatiques dans 3 zones identifiées
 <p>Investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements élevés et en hausse (61,8 M€) liés à la dynamique économique du département • Des investissements délibérés similaires à la moyenne nationale (25,8 M€)
 <p>Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des colonnes montantes dans le patrimoine (+ 10 121 ouvrages, +7,5 M€ valeur brute) • Un taux d'amortissement des ouvrages élevé sur les réseaux HTA (50,7%), les postes (68,2%) et transformateurs (51,8%), signe d'un manque de renouvellement • Une dette théorique de TE38 envers ENEDIS élevée (145 M€) et en augmentation (+15 M€) • Un déficit d'exploitation de 3,6 M€ pour la première fois durant les 8 dernières années
 <p>Clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un déploiement des compteurs Linky dans les temps prévus • La fiabilisation des données clientèles ENEDIS • Une forte amélioration du délai moyen de production de devis en injection : 0,6 jour contre 30 en 2019 • Une diminution des coupures effectives de 48% en lien avec la crise sanitaire • Des retards de réalisation des prestations de raccordement liés à la crise sanitaire • Un volume élevé et en augmentation des réclamations auprès du distributeur (8 304, +349) • Un volume élevé et en augmentation des réclamations auprès du fournisseur (10 506, +2 034)



RECOMMANDATIONS AUX CONCESSIONNAIRES

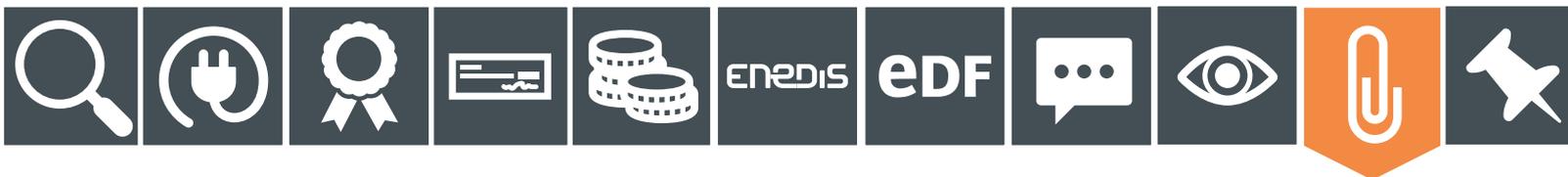
Pour le prochain exercice, TE38 demande

À ENEDIS :

- De pouvoir réaliser la totalité de l'audit y compris les analyses d'échantillon dès le mois de juin qui suit l'exercice concernée
- De communiquer les données clientèles et les données techniques manquantes de la commune de Crêts en Belledonne
- De fiabiliser le format des fichiers impactés par les fusions de communes : inscrire les données soit à la maille de la commune nouvelle soit à la maille de la commune déléguée (stopper les fusions partielles)
- De communiquer les résultats de l'inventaire de l'équipement de poste (programme « data Poste »)
- De détailler les fichiers de contrôle pour permettre à TE38 de suivre les investissements en particulier les engagements du PPI : ajout du code DFEIM (nature des investissements) dans le fichier CAPEX, ajout du numéro IEP dans les fichiers de flux comptables
- De communiquer les actes de maintenance curative pour les réseaux HTA aériens et les charges associées
- De faire évoluer l'indicateur du nombre de Clients Mal Alimentés (CMA) grâce au déploiement de Linky notamment pour prendre en compte les surtensions
- Lors de réalisation de travaux sous tension ou d'utilisation de groupe électrogènes, d'enregistrer les données ayant servi à déclencher les prestations pour permettre de suivre le critère B évité

À EDF

- D'informer et associer TE38 aux actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique



A terme, TE38 identifie les informations suivantes permettant une amélioration des analyses et du service rendu

ENEDIS :

➤ Description des ouvrages à exploiter :

- Fiabiliser la connaissance de la technologie des réseaux souterrains BT présentée de manière statistiques dans les inventaires

➤ États électriques des ouvrages :

- Transmettre la courbe de charge des postes sources et des départs HTA
- Obtenir des informations sur la localisation des clients et des producteurs et les données associées.

➤ Comptable, provisions pour renouvellement :

- Comblent les lacunes sur les données transmises afin de suivre leurs affectations et leurs reprises.

➤ Maintenance et investissement :

- Améliorer la lisibilité des choix entre maintenance et investissement en transmettant la localisation précise des incidents (coordonnées x,y).



GLOSSAIRE

AODE *Autorité organisatrice de la distribution d'énergie*

ADELE *Actif détaillé et localisé*

CAS-FACÉ *Compte d'affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »*

CCSPL *Commission consultative des services publics locaux*

CMA *Client mal alimenté*

CPI *Câble papier imprégné*

CRAC *Compte-rendu d'activité de concession*

Critère B HIX *Temps de coupure par usager hors incident exceptionnel*

CHRV *Clients Haut Risque Vital*

FNCCR *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*

GE *Groupe électrogène*

NiTi *Nombre de clients C5-C4xtemps de coupure en minute*

OMT *Organes de manœuvre télécommandés*

PDV *Prolongation de la durée de vie*

PPI *Programmes pluriannuels d'investissement*

RTE *Gestionnaire du réseau de transport*

SDI *Schéma directeur des investissements*

TRV *Tarif réglementé de vente*

TST *Travaux sous tension*

VRG *Valorisation de remises gratuites*

SERVICE CONCESSIONS ET URBANISME : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANÉ - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



04 76 03 37 19



territoire d'énergie

ISÈRE

27 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20

contact@te38.fr



www.te38.fr



[@TE_Isere](https://twitter.com/TE_Isere)

Avril 2022

